

LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

Transport aérien : la taxe à

LA décision du gouvernement d'augmenter la redevance passager, en pleine reprise timide de l'activité du transport aérien, suscite incompréhension auprès des passagers et des compagnies aériennes. Si celle-ci sera affectée au financement du projet d'aménagement de l'aéroport de Libreville, il n'en demeure pas moins qu'elle va mécaniquement renchérir le coût du billet d'avion et rendre la destination Gabon encore plus chère, prévient l'Association des transporteurs aériens du Gabon (Atag).

Maxime Serge MIHINDOU
Libreville/Gabon

C'EST un arrêté qui crée, depuis une semaine, la discorde aussi bien au niveau des compagnies aériennes que des passagers. Et qui promet certainement de déboucher sur un bras de fer. En effet, le 27 avril 2021, le gouvernement a décidé, à travers un texte signé des ministres de l'Économie, du Budget et des Transports, d'augmenter la redevance " passager ".

Cette taxe aéroportuaire est collectée par les compagnies aériennes et les sociétés émettrices des billets de transport par voie aérienne délivrés aux passagers des vols commerciaux à destination du Gabon. Elle est affectée au concessionnaire GSEZ Airport pour le financement du projet d'aménagement de l'aéroport de Libreville. Conformément à la convention de concession du 17 novembre 2015. Si ces nouveaux barèmes font grincer les dents dans l'opinion publique déjà excédée par la cherté actuelle de la vie aggravée par les effets pervers de la pandémie de Covid-19, pour le gouvernement cette taxe se justifie pour des motifs de développement de ses infrastructures aéroportuaires. " La quasi-totalité des aéroports, de toutes les économies en développement (ou pas), prélèvent actuellement ces redevances pour financer les activités de construction et d'amélioration des aéroports. Nous pouvons citer, l'aéroport Roissy Charles-de-Gaulle (CDG), l'aéroport d'Atlanta aux États-Unis, les aéroports de Chine, du Brésil (Infraero), de Jamaïque, d'Indonésie, des Philippines et de nombreux aéroports en Afrique comme Dakar Blaise-Diagne, Niamey, Nouakchott, etc. ", indique le ministère des Transports. "Il convient de rappeler que la

redevance passager n'est pas supportée par les opérateurs dans le secteur du transport aérien. Par ailleurs, il est à noter que la redevance est destinée au financement du projet d'aménagement de l'aéroport de Libreville. Ceci explique le reversement du produit dans un compte séquestre logé à la Caisse des dépôts et consignations (CDC) et géré par un comptable du Trésor public. Ainsi, les fonds collectés à travers la redevance ne seront libérés qu'une fois la phase de développement dudit projet entamée", se défend le ministère de l'Économie et de la Relance.

OPPORTUNITÉ. Mais, selon les compagnies aériennes qui collectent régulièrement cette redevance auprès des passagers, les nouveaux barèmes imposés par le gouvernement vont mécaniquement avoir un effet haussier sur le coût du billet d'avion et, plus largement, sur la destination Gabon, prévient le président de l'Association des transporteurs aériens du Gabon (Atag), Jean-Paul Makosso.

" L'instauration de nouvelles redevances, taxes ou l'augmentation des taux de celles qui existent déjà entraîne généralement un renchérissement des prix des billets d'avion. Dans le contexte actuel, de telles décisions peuvent avoir des conséquences négatives sur la situation économique des compagnies aériennes, fragilisée par la crise sanitaire, alors que celles-ci attendent toujours l'aide sollicitée auprès des pouvoirs publics. Il est vivement souhaitable que les autorités de l'aviation civile ainsi que toutes les parties prenantes réexaminent les dispositions de l'arrêté du 21 avril 2021 fixant les modalités de perception de la redevance des services passagers au Gabon ", s'insurge le président de l'Atag.



Une vue partielle de l'aéroport international Léon Mba de Libreville.

VOLS INTERNATIONAUX DE + 2 HEURES		VOLS INTERNATIONAUX DE - 2 HEURES	
Première classe :	65 596	Première classe :	42 638
Classe « Affaires » :	39 357	Classe « Affaires » :	32 798
Classe Eco :	32 798	Classe Eco :	26 239

©D. Maixant NOUSSAVOU

polémique



Photo: DR/L'Union

Enfin une solution pour financer la seconde voie d'accès à Akanda!



MSM
Libreville/Gabon

AUX réticences, voire à l'hostilité suscitée par l'application de la redevance "passager" dans le secteur aérien, en ces temps de reprise timide de l'économie, s'oppose néanmoins une réelle volonté du gouvernement de moderniser ses installations aéroportuaires. Mais également ses infrastructures de proximité dont le plus important reste le projet de contournement de l'aéroport qui devrait se traduire par la réalisation d'une seconde voie d'accès à la commune d'Akanda et atténuer ainsi les longs bouchons constatés aux heures de pointe.

En effet, comme l'a rappelé le ministère de l'Économie, la hausse de la redevance passager a pour but de financer le projet d'aménagement de l'aéroport de Libreville et ses environs. "Tous les aéroports à travers le monde facturent des redevances pour générer des fonds pour la contribution à des développements d'infrastructures tels que la construction d'un nouvel aéroport, des travaux d'amélioration dans un aéroport existant, ainsi que la construction d'autres aéroports, des infrastructures connexes comme une route d'accès, un prolongement de la ligne de métro ou de chemin de fer à l'aéroport, une construction d'une gare aéroportuaire ou d'une station de métro, etc.",

souligne le ministère des Transports.

En effet, dans son plan de concession, GSEZ Airport a pris l'engagement de moderniser l'aéroport de Libreville en faisant de lui une plate-forme ultramoderne, à même de devenir le principal hub sous-régional. C'est tout le sens des importants travaux de modernisation opérés depuis deux ans et des démarches administratives de certification de l'aéroport de Libreville.

Installation d'un nouveau système de vidéosurveillance, connexion wifi gratuite sur la plateforme, arrivée d'autobus sur piste pour assurer la mobilité des passagers entre les zones d'embarquement et de débarquement, implantation de nouvelles enseignes commerciales, nouvelle salle d'embarquement pour la classe Affaires, certification sanitaire, installation de l'Agatour pour la promotion de la destination Gabon... Autant d'investissements structurants menés par GSEZ Airport.

Ainsi, même fragilisé par la crise sanitaire, en raison de la baisse drastique du trafic aérien, le nouveau gestionnaire de l'aéroport de Libreville veut poursuivre sa feuille de route de modernisation de son périmètre d'activités et bien au-delà.

Car l'un des objectifs affichés par GSEZ Airport, à travers toutes ces innovations, est d'accroître le trafic passager à 1 million en 2022.

Mauvais timing ?

MSM
Libreville/Gabon

SI l'objet de l'augmentation de la redevance passager est louable à bien des égards, son timing et l'opportunité de son application, en ces temps de reprise économique, posent un réel problème.

En effet, à l'instar de l'ensemble des pays du globe, le transport aérien gabonais a enregistré une évolution négative de l'ensemble de ses indicateurs, en raison du contexte sanitaire mondial qui a paralysé le secteur. À ces mesures prises au plan international s'ajoutent les dispositions mises en place localement visant la

réduction du flux des passagers. D'après le ministère de l'Économie, dans ce contexte, les mouvements commerciaux des avions ont chuté de 52,4 % à 7 581 vols, le nombre de passagers s'est effondré de 62,4 % à 298 629 personnes transportées et le volume du fret a baissé de 9,1 %.

Augmenter la redevance "passager" ne pourra qu'aggraver ces statistiques et empêcher une réelle relance du secteur, s'inquiètent les opérateurs. Cependant pour le ministère des Transports, les nouveaux taux appliqués se situent dans la fourchette de ceux appliqués à l'international.

"Il est important de noter que

le coût des facteurs au Gabon, quant à la réalisation d'infrastructures, se situe dans une fourchette haute, parmi les pays les plus onéreux en matière de construction. Parallèlement, le trafic passager du Gabon est considéré parmi les plus petits trafics aéronautiques au monde. Malgré cette situation, les autorités ont choisi de maintenir les redevances à un niveau inférieur, voire égal à d'autres pays de comparaison, en allongeant toutefois la période de récupération dans le temps, soit la durée de la concession pour éviter de pénaliser les voyageurs", plaide le ministère.